sageba

La Gazette du SAGEBA

Les techniques de jardinage alternatives aux produits phytosanitaires

Numéro 5

web

eau seine NORMANDIE
Agence de l'eau
Établissement public de l'État

Les techniques de jardinage alternatives aux produits phytosanitaires

Qu'est que qu'un produit phytosanitaire ?

Les produits phytosanitaires ou pesticides sont des substances chimiques utilisées pour limiter la prolifération des herbes (herbicides) et lutter contre les champignons (fongicides) et autres ravageurs (insecticides).

Pourquoi limiter leur utilisation ?

Santé

Suite à une exposition directe, des symptômes peuvent apparaitre immédiatement : irritations cutanées, brûlures, vomissements, etc.
Par une exposition régulière, même à de très faibles doses sur de longues périodes, d'autres conséquences peuvent survenir. Il y a un risque accru de développer des **cancers**, des troubles de la reproduction et du développement (stérilité, anomalie congénitale), des **dégénérescences neurologiques** (maladies de Parkinson, d'Alzheimer), etc.

Environnement

Les produits phytosanitaires touchent tous les milieux naturels, comme :
- l'eau : 1 g de substance active suffit à polluer **10 000 m³ d'eau**, soit la consommation en eau d'une famille de 4 personnes pendant 30 ans ;
- la biodiversité : ces produits ne tuent pas que les nuisibles, leur utilisation est également toxique pour les auxiliaires de culture (insectes pollinisateurs, oiseaux, mammifères). Les conséquences sont directes (mort) et indirectes (stérilité, faible résistance aux maladies, etc).

Que dit la réglementation ?

Depuis **1er janvier 2017**, il interdit aux collectivités territoriales et aux établissements publics d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts et des voiries.
Le **1er janvier 2019**, ce sont la vente et l'usage des produits phytosanitaires qui seront interdits aux particuliers.
Lors de leur utilisation, un **équipement de protection individuelle** est obligatoire pour se protéger : il doit contenir un vêtement de protection, des bottes, des gants, des lunettes et un masque.

Réduire leur usage par le jardinage au naturel

Jardiner au naturel consiste à ne pas utiliser de produits de synthèse (produits phytosanitaires et engrais chimiques) en s'appuyant sur les processus d'interactions présents dans la nature. Plusieurs méthodes sont facilement applicables dans vos jardins et potagers. En voici quelques exemples :

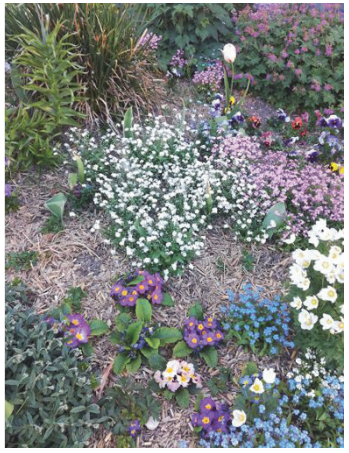

Le paillage : **couvrez la terre** par de la matière organique ou minérale (broyat de bois, chanvre, pouzzolane) sur 10 cm. Cette couverture évite le développement d'adventices dans vos massifs et limite l'arrosage par le maintien de l'humidité du sol.

Les plantes couvre-sol et la végétalisation des surfaces (lierre, menthe, petite pervenche) : **plantez des plantes vivaces** qui offrent une couverture dense afin de concurrencer les adventices.

La biodiversité au jardin : favorisez le retour de la **faune auxiliaire** en aménageant des espaces naturels et diversifiés (haies, prairies fleuries, souches de bois) mais aussi en installant des hôtels à insectes ou des nichoirs par exemple. L'équilibre retrouvé permet alors d'assurer la reproduction des plantes (pollinisateurs), de limiter les ravageurs (coccinelles, mésanges) et d'améliorer la fertilité de vos sols (vers de terre, etc).

Le désherbage alternatif : utilisez du **vinaigre blanc** ou de **l'eau de cuisson** très chaude pour désherber vos allées gravillonnées ou **laissez-les s'enherber** !

Le compostage : réalisez un compost à partir des résidus de tonte, de fleurs fanées et de restes de repas que vous pourrez ensuite appliquer sur vos plants comme **engrais naturel**.

Quels matériels alternatifs ?

Le désherbage mécanique : utilisez les outils d'arrachage manuel (**binette, sarcloir**, etc) pour remplacer efficacement les herbicides dans vos massifs et vos allées perméables. Aux bordures et autour des arbres, utilisez **une débroussailleuse** pour tailler la végétation.

Le désherbage thermique : la méthode consiste à appliquer un **choc thermique** sur les plantes, entrainant la mort de leur partie aérienne. Le passage doit être rapide (1 à 2 secondes).

Comment agir dans ma commune ?

La contribution à la réduction des produits phytosanitaires se fait notamment par un **changement de regard** sur la gestion des espaces publics : l'abandon de ces produits en ville va souvent de pair avec une présence plus marquée de la végétation spontanée. Les espaces verts ne sont plus aussi souvent tondus pour le respect de la **biodiversité** : la flore a le temps de se développer et la faune y trouve un espace de refuge et de reproduction.

Les fleurs et herbes sauvages se développent plus sur les trottoirs et les pieds de murs : leur présence n'est pas un signe de mauvais entretien.
Au contraire, elles peuvent embellir les espaces et certaines ont même des **vertus insoupçonnées** : ce sont des herbes aromatiques (petite oseille), médicinales (plantain lancéolé, bouillon blanc) ou encore comestibles (fane d'orties, pissenlit) !

Vous pouvez également aider votre commune en entretenant les trottoirs et espaces fleuris devant chez vous.
Si vous souhaitez en apprendre plus sur les techniques alternatives, **l'URCPIE de Picardie** organise régulièrement des ateliers sur ces thématiques tout au long de l'année.

Une question, un projet ...
Contactez-nous !
03 44 88 49 48
contact@bassin-automne.fr
Suivez-nous sur Facebook ou bassin-automne.fr